

DEPARTEMENT des PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de REAL

SEANCE du : 21 03 2026
Convocation du : 16/03/2026
Membres en exercice : 07
Membres présents : 07
Membres absents excusés : 00

Présents : Mesdames AURIOL LOZANO M-Chantal ARNAU Conchita, PRUDENTOS-BERVILLE Stéphanie RIVIERE Jeanine, Messieurs BEY Jean Claude, BILLERACH Gilles, DREWITZ René,

Consultant ne prenant pas part au vote : PINEL Gilbert

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : DREWITZ René (article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.)

L'an deux mille vingt six et le-vingt-un mars, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Madame PRUDENTOS BERVILLE Stephanie Maire.

OBJET de la délibération PNR- PARC NATURE REGIONAL

Mme le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au PNR,

Le conseil municipal,
VU les articles L5711- 1 et 5721-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes dont le siège est à OLETTE (66)
PROCEDE à la désignation et à la majorité absolue des suffrages, d'un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au dit Syndicat,

Les résultats sont les suivants

7 votants
7 exprimes
Majorité absolue

Ont obtenu :

Mme RIVIERE Jeanine7 voix
Mme ARNAU Conchita7 voix

En conséquence Mme RIVIERE Jeanine est élue titulaire et Mme ARNAU Conchita est élue suppléante au COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL

Le secrétaire de séance
DREWITZ René



Fait et délibéré à REAL 21 03 2026
LE MAIRE
PRUDENTOS BERVILLE Stephanie